
COMMUNE D'ISSY-L'EVEQUE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 11 DECEMBRE 2015 à 20 heures**

Présents : Mesdames BOULOT Bernadette - GAUTHE Christelle - KULIK Elisabeth - RAMEAU Annie
MM. BILLAUT Cédric - BOUILLER Frédéric – DUCLOUX Michel – FLYNN Mickaël -
GARNIER Jean-Claude - GAUTHE Christophe - NIVOT Serge – PERRAUDIN Joël –
SAMUEL Guy

Absents excusés : MM. BAUDIN François (pouvoir à M. NIVOT Serge) - NOEL Philippe (pouvoir à M.
NIVOT Serge)

Secrétaire de séance : Monsieur BOUILLER assisté de M. GRANGER, secrétaire de mairie

TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU 1er JANVIER 2016

Le Conseil Municipal,

- a décidé de ne pas modifier les tarifs des services publics locaux au 1^{er} janvier 2016 et de reconduire donc les tarifs déjà applicables en 2014 et 2015 pour :
 - Les étangs communaux
 - L'accueil périscolaire
 - Le cimetière :
 - *Concessions au cimetière*
 - *Concessions au columbarium*
 - *Inhumation et exhumation*
- a pris connaissance du bilan des étangs communaux pour 2015
- a décidé de ne pas revaloriser en 2016 les montants des redevances dues pour les dépôts de bois en bordure de voies communales ou chemins ruraux ainsi que le montant des droits de place

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle de Montrifaut pour l'année 2016, à l'exception des tarifs suivants :

- Salle polyvalente : suppression du tarif "mariage" pour être regroupé avec le tarif "repas de famille"
- Salle de Montrifaut : Création d'un tarif pour 2 jours de location pour repas d'association locale à 160 euros

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M. le Préfet de Saône-et-Loire, à savoir fusion de la Communauté de Communes "Entre Somme et Loire" avec celle du Pays de Gueugnon et a refusé toute fusion de cette nouvelle communauté de communes avec la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau.

SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services entre ceux de la Communauté de Communes "Entre Somme et Loire" et ceux de la Commune, tel qu'élaboré par la Communauté de Communes.

TRAVAUX - ACHATS

Le Conseil Municipal,

- a décidé de consulter des bureaux d'étude afin de choisir un maître d'œuvre en charge du projet d'aménagement de la place de la Résistance (carrefour et trottoirs).
- a approuvé l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public de la Commune, réalisé par l'Agence technique Départementale
- a accepté les devis :
 - de l'entreprise D'HYGI PRO pour la fourniture de 3 chariots de lavage pour l'école et les salles des fêtes
 - de l'entreprise STORE INNOVATION pour le remplacement de 3 stores à lamelles de la mairie
 - de l'entreprise CHASSEPOT pour le remplacement d'une canalisation d'assainissement dans la rue des Petites Taupières
 - de la société ADEQUAT pour le remplacement du toboggan de l'école cassé lors de la livraison du jeu d'extérieur
- a accepté de prendre en charge le remplacement des buts du terrain de football

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

- a fixé les montants des indemnités et dédommagements alloués aux bénévoles de la Commune (bibliothèque, étangs,...).
- a approuvé les décisions modificatives n°3 et 4 du budget 2015 de la Commune portant virements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement
- a fixé le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église allouée à la paroisse pour 2015
- a fixé le montant des frais d'électricité à mettre en recouvrement auprès de la SCI de Montrifaut pour l'éclairage de l'allée du château au cours de l'année 2015
- a accordé une subvention exceptionnelle de 500 euros au comité de jumelage-coopération pour aider au creusement d'un puits sur le site de Tamtak où se sont réfugiés les habitants d'Harria.
- a été informé du partage par moitié entre les communes de Cressy-sur-Somme et d'Issy-l'Evêque de la serre intercommunale et a envisagé l'installation de la partie récupérée à proximité de la salle de Montrifaut
- a accordé une indemnité forfaitaire de déplacement à M. FUENTES, écrivain, venu présenter ses ouvrages à la bibliothèque
- a accepté de renouveler les conventions d'occupation à titre précaire de terres agricoles appartenant à la commune
- a accordé une gratification exceptionnelle à Melle Magali LEMAIN, pour le stage qu'elle a effectué dans le cadre de sa formation de secrétaire de mairie remplaçante
- a accepté de prendre en charge le coût de la préparation au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques auquel s'est inscrit Mme Elodie GOLDSTEIN
- a décidé d'organiser une réunion avec les parents d'élèves et les enseignants pour rediscuter de la proposition de R.P.I. formulée par la commune de GRURY
- a accepté le montant de l'indemnité de sinistre versée par GROUPAMA pour la réparation des dégâts causés à la buvette du stade par une tentative d'intrusion
- a décidé de lancer une étude pour la création éventuelle d'une maison médicale et des services

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Le Conseil Municipal a été informé :

- * de l'étude d'impact réalisée à la demande de la communauté de communes "Entre Somme et Loire" quant à un éventuel passage en Fiscalité Professionnelle Unique et de la décision prise de surseoir à cette modification qui impacterait les recettes fiscales de la Commune
- * de l'organisation de la cérémonie des vœux du maire le vendredi 8 janvier 2016 à 19 heures
- * du passage le 5 avril prochain de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) à la Haute Définition (H.D.)
- * du souhait des responsables du Comité des Fêtes de cesser leur activité et de l'organisation d'une prochaine réunion publique pour essayer de relancer cette association importante pour une commune
- * de diverses lettres de remerciements

La séance a été levée à 22 heures 55

Vu par Nous, Maire de la Commune d'ISSY-L'EVEQUE pour être affiché le trente décembre deux mil quinze à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ISSY-L'EVEQUE, le 30 décembre 2015
Le Maire,

Serge NIVOT